

21 juillet 2011 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Lettre de mission de M. Nicolas Sarkozy,
Président de la République, adressée à M.
Jean-Pierre Jouyet, sur l'emploi des jeunes,
le 21 juillet 2011.

Monsieur le Ministre,

Parce qu'un pays qui néglige sa jeunesse est un pays qui compromet son avenir, j'ai fait de l'emploi des jeunes une priorité, en actionnant tous les leviers utiles à l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Il est indispensable de poursuivre la mobilisation de tous les acteurs sur ce sujet.

Aujourd'hui, le chômage des jeunes recule de manière lente mais régulière avec une baisse de 7,1% entre avril 2010 et avril 2011.

Si ce recul est encourageant et montre que nos efforts commencent à porter leurs premiers fruits, cette diminution est encore insuffisante. De nombreux jeunes, en particulier ceux sans ou avec une faible qualification, font toujours face à des difficultés importantes pour accéder à un emploi durable. C'est pour cela que nous devons poursuivre et accroître notre effort pour l'emploi des jeunes, et trouver des solutions efficaces pour faire reculer durablement le chômage.

Trouver des solutions efficaces et durables, c'est notamment s'appuyer sur des expériences probantes comme l'apprentissage et l'alternance qui permettent à plus de 8 jeunes sur 10 de trouver un emploi moins d'un an après la fin de leur contrat. L'alternance garantit de plus aux jeunes l'accès à une formation diplômante ou qualifiante, répondant ainsi aux exigences accrues de compétence, attendues par les entreprises.

J'ai naturellement placé l'alternance au cœur de mon action en faveur de l'emploi des jeunes.

J'ai ainsi fixé comme objectif de former 800 000 alternants dont 600 000 apprentis d'ici à 2015, et un million à terme.

Une action ambitieuse a également été engagée pour lutter contre le phénomène des décrocheurs et faire en sorte de repérer sans délai les élèves ayant quitté de façon prématurée le système scolaire.

Mais au-delà de l'apprentissage, des freins demeurent qu'il convient de lever, du côté du système d'orientation, de l'accès au logement ou encore de l'accompagnement vers l'emploi. C'est pourquoi, compte tenu de votre implication personnelle, de votre expérience et de l'engagement qui est le vôtre en faveur de l'emploi, j'ai souhaité vous confier une mission sur le développement de l'emploi des jeunes en France.

Vos travaux s'efforceront de préciser le rôle de tous les acteurs, qu'il s'agisse de l'État, des collectivités territoriales, des partenaires sociaux, des entreprises, du réseau des Missions locales, ou encore de Pôle Emploi. Vous réfléchirez aux moyens à mettre en place afin d'optimiser leurs interventions et leurs outils. Vous vous pencherez également sur la place centrale du diplôme dans notre pays, ainsi que sur le faible taux de cumul entre emploi et études, qui constituent des spécificités françaises qui méritent d'être analysées.

Vous vous attacherez, enfin, à identifier les voies et moyens permettant de faciliter l'accès au premier emploi et à déterminer les actions spécifiques à mettre en oeuvre pour apporter des réponses plus rapides aux jeunes désirant trouver un emploi, en particulier dans les métiers « en tension ».

Vous pourrez, pour cela, utiliser les éléments de comparaison existant au sein de l'Union Européenne.

Pour mener à bien cette mission, dont j'attends les conclusions pour la fin du mois de décembre 2011, vous pourrez vous appuyer sur les services du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

En vous remerciant de votre engagement. Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.